



Compte-Rendu de la réunion de CA virtuelle (TEAMS)

Samedi 16 septembre 2023 à 09h30

Membres du CA présents

Présidente et Secrétaire : Brigitte Rondel (DIL 44)
Resp Régional Compétitions : Gérard Barbier (DIL44)
Commissaire Papier Monochrome : Jean Veneau (PVC Mayet 72)
Commissaire Image Projetée Monochrome et Couleur : Benoit Collet (PC Pornichet 44)
Commissaire Auteur : Jean Pierre Deroef (UIA St Nazaire 44)
Commissaire Audiovisuel et Quadrimage : Jean-Paul Hennion (UIA St Nazaire 44)

Absents excusés

Trésorière : Christine Gaboriau (DIL 44)
Commissaire Papier Couleur : Alain Besnard (Arrêt sur Image Talmont St Hilaire 85)
Commissaire Papier et IP Nature : Jean Christophe Javault (PC Pornichet 44)
Webmaster site UR et Communication : Bernard Pechereau (PC Brétignollais 85)
Formation : Jean Michel Rousseau (UIA St Nazaire 44).

Membres invités (candidats à l'entrée au CA)

Michel Lacroix membre du club Arrêt sur Image Talmont St Hilaire
Joël Lemoine membre du Photo Club Brétignollais
Pascal Stehly membre du club Arrêt sur Image Talmont St Hilaire

Ordre du jour de la réunion :

- Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire
- Concours Régionaux 2024
- Proposition de Jean Christophe
- Divers
- Tour de table

Accueil et ouverture de la séance à 09h40 par la présidente Brigitte Rondel qui remercie les membres du CA et les invités pour leur présence à cette réunion.

Annnonce des membres excusés et de la démission récente de Jean-Michel Rousseau.

Avant d'aborder les différents sujets de l'ordre du jour, les trois candidats sont invités à se présenter.

Brigitte les remercie de l'intérêt qu'ils portent à l'association.

Petit rappel aux commissaires : ne pas oublier de rédiger le compte-rendu d'activités 2022-2023 et l'envoyer par mail à Brigitte (Alain, Benoit et Jean-Pierre).

1^{er} point : Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire de l'UR

La convocation et les documents justificatifs à la tenue de ces deux assemblées ont été envoyés par Brigitte le vendredi 15 septembre à tous les membres fédérés à jour de leur cotisation au 31 août 2023.

AGE

Rappel des articles des Statuts et Règlement Intérieur 2018 de l'UR

Extrait de l'article 9 des Statuts 2018 de l'UR06

« Assemblée Générale Extraordinaire

Cette Assemblée ne peut délibérer que si la moitié au moins des membres de l'Union Régionale est présente ou représentée. Les votes ne seront acquis qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés, après défalcation des abstentions. »

Extrait du Règlement Intérieur 2018 de l'UR06

« Tout adhérent ou membre individuel peut transmettre nominativement son pouvoir à un autre adhérent ou membre individuel de son choix.

Un adhérent ne peut porter qu'un maximum de trois pouvoirs.

Le président d'une collectivité peut, en cas d'empêchement, se faire représenter par un adhérent de son association titulaire de la carte fédérale mais il ne peut transmettre qu'un pouvoir unique à une autre collectivité nommément désignée ou à un membre du Conseil d'Administration. »

L'UR comprenait 301 membres et 21 clubs à fin août 2023. Le quorum à atteindre est donc de 161 voix minima et 108 votes acquis à la majorité pour valider les nouveaux statuts.

Un tableau d'émargement est prévu pour recenser les présences et les pouvoirs.

Un membre peut disposer de 4 voix (la sienne comprise) + 1 s'il représente son club.

Procédure si ce quorum n'est pas atteint : clôture de l'AGE et ouverture immédiate d'une 2^{ème} AGE sans considération de quorum.

Ces nouveaux statuts, rédigés par la Fédération Photographique de France, sont communs à toutes les Unions Régionales, les spécificités de chaque UR étant décrites dans leur règlement Intérieur.

Brigitte précise que notre R I revu et corrigé selon les demandes est joint à ce compte rendu, chaque membre du CA est prié de le relire afin que nous puissions l'adopter lors de la prochaine réunion de CA.

Il sera ensuite diffusé à toutes les collectivités et membres de l'UR et envoyé au secrétariat de la FPF.

Déroulé de l'AGE

Accueils par Véronique Lepoureau puis Brigitte Rondel

Ouverture de l'AGE

Annonce du nombre de voix présentes + pouvoirs

Si quorum atteint : vote des statuts et clôture de l'AGE

Si quorum non atteint : clôture de l'AGE puis ouverture immédiate d'une 2^{ème} AGE sans considération de quorum, vote des statuts et clôture de la 2^{ème} AGE.

Remerciements

AGO

Elle se tient sans considération de quorum.

Tiers sortant

Bernard P : ne se représente pas.

Benoit C : se représente.

Jean V : se représente (mais souhaite depuis plusieurs années céder sa place).

Démissions

Christine G

Jean Michel R

Candidats à l'entrée au CA

Michel Lacroix du club Arrêt sur Image de Talmont St Hilaire

Joël Lemoine du Photo Club Brétignollais

Pascal Stehly du club Arrêt sur Image de Talmont St Hilaire

Déroulé de l'AGO

Lecture du rapport moral de la Présidente suivie du vote

Lecture du rapport financier de la Trésorière suivie du vote

Election du tiers sortant et des nouveaux candidats

Lecture des rapports des commissaires

Remise des récompenses régionales et nationales par les commissaires concernés

Remise des distinctions fédérales par la Présidente

Les votes devraient se faire à main levée, espérons que personne ne demandera le vote à bulletin secret.

Rappel concernant les récompenses

En Régional

Le CA a décidé d'offrir le Florilège 2023 à chaque lauréat.

Comme il ne sera pas encore édité le 14 octobre, les exemplaires seront joints aux commandes club, à savoir :

L'UIA pour Catherine Bellorge et Anne-Marie Estreguil,

Mayet pour Loïc Grignon,

Pornichet pour Stéphane Couillard,

PC Brétignollais pour Yannick Paupion,

Legé pour Gérard Barbier,

Focale 49 Montreuil pour Jean-Luc Lemoussu, ,

A domicile pour Stéphane Pinaud car il quitte le club de Vertou.

Les membres concernés et les responsables de clubs sont avertis

Pour info, j'ai déjà effectué la précommande et le règlement à la FPF.

Pour matérialiser la récompense le jour de l'AG, un bon sera remis aux récipiendaires.

D'autres récompenses sont prévues :

Deux boites de papier Musée Jimagin pour Catherine Bellorge, lauréate du CR Auteur et du Challengeur 2023.

Des diplômes pour les 3 premiers de chaque CR et pour les coups de cœur.

En National

Des médailles

Des diplômes

Le lot d'Edith Etienne-Fumet 1^{ère} place du N2 Audiovisuel

Chaque commissaire est prié de consulter le tableau des récompenses joint pour lister ses récompenses.

Brigitte aura également des distinctions fédérales à remettre.

Cette matinée sera bien remplie, il ne faudra pas trop trainer et respecter le timing.

Le repas est prévu vers 12h30.

N'oubliez pas de faire votre réservation avant le 5 octobre (voir document joint au mail de convocation. Passez le message dans vos clubs.

L'après-midi sera consacré à la photographie avec une conférence de Yannick Le Boulicault, photographe animalier, membre de Focale 49.

Un exemplaire du Florilège 2022 lui sera remis pour le remercier.

Clôture des festivités prévue aux environs de 16h30-17h00.

2ème point : Nos compétitions 2024

Gérard B prend la parole.

Concours Régionaux Papier Couleur, Monochrome et Nature

A ce jour, nous n'avons toujours pas de club pour les organiser.

Il y a 21 clubs dans l'UR et on ne peut pas solliciter les mêmes tous les ans.

Rappel :

Chaque commissaire gère sa propre compétition.

Le club organisateur est en charge de l'accueil du public le matin, du repas de midi, et de fournir des assesseurs.

Le plus gros problème : il est nécessaire d'avoir une salle de belle envergure (minimum 150 m2) pour mener à bien les jugements, de plus il faut qu'elle soit gratuite et disponible un samedi.

En règle générale, chaque municipalité offre une fois une salle à une association.

Pour bien faire il faudrait que les clubs désireux de recevoir un concours se manifestent au moins un an à l'avance, cela leur permettrait de réserver une salle adéquate.

Pour cette année, le jugement de Mayet aura lieu les 16 et 17 mars, ne pas caler les concours régionaux à cette date sinon Jean ne sera pas présent pour gérer sa commission.

Concours Audiovisuel et Auteur

Jean Paul et Jean Pierre souhaitaient les organiser le même jour à Saint Nazaire.

Pas de salle non plus à ce jour, et problème des absences des membres dues aux vacances scolaires de février.

Gérard rappelle qu'il faut surtout tenir compte de la mise en place du calendrier des compétitions nationales. Aucune date à ce jour sur le site national mais si les règles n'ont pas changé : en février les N1, en mars les Coupes et en avril le N2.

Tant que nous n'avons pas connaissance des clubs organisateurs, nous ne pouvons donc mettre aucune date sur le site concernant les papiers, l'auteur et l'audiovisuel.

Question de Gérard : que fait-on si nous n'avons pas de candidat ?

Brigitte rappelle que durant la pandémie les jugements papier se sont fait par internet, ce qui a généré beaucoup de critiques négatives. Le papier doit être jugé en présentiel. Il faut trouver une solution en sachant que l'Ur ne peut pas se permettre financièrement de faire trois jugements à des dates différentes, ni de prendre à sa charge des locations de salles »

Gérard préconise de faire le jugement Auteur par internet, d'autres régions le font car cela draine très peu de public contrairement aux jugements papier.

Même remarque de Brigitte, par respect pour le travail des auteurs le jugement doit se faire en présentiel.

Jean Pierre propose de contacter des petits clubs (exemple Trignac et Montoir de Bretagne), et de leur proposer d'organiser des jugements avec l'aide d'une équipe d'assesseurs rodée à ce genre d'exercice.

Benoit et Jean-Paul ne souhaitent pas travailler avec JC Galvao de Montoir qui est ingérable Par contre avec Monique Moreau de Trignac, ça pourrait être jouable.

Jean Paul voit déjà de son côté pour obtenir une salle sur St Nazaire pour l'Auteur et l'Audiovisuel.

Benoit s'exprime par rapport à la remarque de Gérard, stipulant qu'il ne faut surtout pas que l'on ne puisse pas tenir nos jugements de concours, ce serait une très mauvaise image de l'UR, à nous de tout mettre en œuvre effectivement pour leur bon déroulement.

Benoit voit également du côté de Pornichet pour trouver une salle.

Jean rappelle que l'ACLM Le Mans dispose de locaux conséquents et qu'ils en sont maîtres. Par contre, c'est très excentré et ça risque d'être monstrueux en termes de frais de déplacement pour le staff.

Conclusion : Que chacun active ses contacts pour essayer de trouver une solution assez rapidement. On en reparle à l'AG.

Le ChallengeUr 2024 est lancé. Ne pas hésiter à relancer les membres pour les inscriptions au 1^{er} thème de septembre.

3ème point : Proposition de Jean Christophe

Proposition de Jean Christophe envoyée par mail le 27 août

« Il y a un sujet qui m'est venu à l'esprit lors de discussion avec des photographes non fédérés dans mon club et en dehors. La fédération est perçue surtout à travers les concours. Or je pense que c'est méconnaître le fonctionnement de la fédération et de l'UR, la richesse des échanges et l'accessibilité aux formations. Par ailleurs, comme dans toutes associations il y a un manque de bénévoles pour faire fonctionner la structure. Il me semble que tous les clubs ne sont pas représentés au conseil. **Ne serait-il pas envisageable "d'obliger" qu'à nos réunions de conseil (qui n'aurait pas un caractère confidentiel) qu'au moins un membre de chaque club assiste en auditeur libre, c'est à dire sans droit de vote ?** Dans chacun de ces derniers il y a normalement au moins un membre qui nous représente. A charge pour lui de déléguer au sein de son club lorsqu'il n'est pas disponible. L'objectif est de faire participer un maximum de membre afin de créer une proximité favorable à l'engagement.

Premier point : « La fédération est perçue surtout à travers les concours. Or je pense que c'est méconnaître le fonctionnement de la fédération et de l'UR, la richesse des échanges et l'accessibilité aux formations »

Brigitte rappelle qu'elle se déplace régulièrement dans les clubs demandeurs pour présenter la FPF.

Benoit précise la proposition de J-Christophe.

En fait, ce n'est pas au niveau de l'UR, car quand on discute avec les membres dans notre club, l'UR n'est pas présente en tant qu'entité ; c'est plutôt au niveau de la Fédération en tant que tel au niveau national.

À l'expérience que nous avons eue avec la mise en œuvre d'une politique de formation très incitative l'année dernière avec une participation club, nous avons constaté qu'il faut mettre bien en avant les services qui sont attendus par les adhérents, notamment leurs désirs de progresser et donc leurs besoins en termes de formation. Du fait d'avoir mis en avant la formation à Pornichet, le club est passé d'une dizaine d'adhérents fédérés à 25.

Benoit et son CA travaillent pour rendre plus autonomes encore les adhérents dans le choix de leurs formations, notamment avec le partenariat Jiminy afin que les membres puissent avoir un catalogue large à leur disposition en fonction de leur disponibilité.

De ce fait, ce ne sont plus les formateurs du club qui apportent leurs compétences aux membres du club, cela ouvre plus de perspectives et évite une certaine « consanguinité ». D'autre part cela dynamise la vie du club et favorise les débats.

Par contre, une dizaine d'adhérents seulement participent aux concours.

Il serait intéressant de partager sur le sujet, à savoir comment peut-on valoriser l'adhésion à la FPF autrement que par la photo réalisée en concours ?

Le ressenti des membres est souvent le suivant : la FPF est l'organisme national qui valorise la photo sans s'intéresser aux photographes amateurs qu'ils sont.

Benoit précise que ce n'est qu'une base de réflexion qui mérite d'être partagée.

Michel fait part de son expérience d'ex-président de club non fédéré

La plupart du temps les gens ne perçoivent pas ce que la FPF peut leur apporter, et ne parlons pas de l'UR.

Que peut apporter la fédération, c'est une grande inconnue.

Les clubs non fédérés produisent en local, pour eux la démarche d'aller chercher des compétences à l'extérieur est compliquée.

Sur le terrain les photographes non fédérés sont plus intéressés par des expositions que par des concours.

Exposer son travail, c'est échanger et partager avec le public.

Par contre participer à un concours est plus compliqué dans leur esprit : des juges, personnes inconnues pour eux, donnent des notes et des avis sur leurs propres images.

Concernant la formation, il faudrait faire évoluer l'appellation et peut-être plutôt dire « aller chercher des compétences »

La demande est grandissante, la FPF propose des stages de très grandes qualités.

Pourquoi ne pas proposer également des échanges de compétences entre clubs ?

Deuxième point : « tous les clubs ne sont pas représentés au conseil d'administration de l'UR. Ne serait-il pas envisageable "d'obliger" qu'à nos réunions de conseil (qui n'aurait pas un caractère confidentiel) qu'au moins un membre de chaque club assiste en auditeur libre, c'est à dire sans droit de vote ? »

15 postes disponibles au CA de l'UR, dont 4 vacants à ce jour.

21 clubs à l'UR, seulement 6 clubs représentés. C'est peu.

Doit-on inviter les présidents et/ou référents clubs aux réunions de CA ?

De l'avis général : à tester et voir si ça fonctionne.

Jean pense que ces invitations pourraient être un élément déclencheur à des collaborations locales, certains clubs ne se connaissent pas, ce serait une occasion très favorable pour former des coalitions.

4ème point : Divers

Base en ligne :

L'adresse mail figurant sur l'espace membre devient l'identifiant + Mot de Passe à créer
Impératif de le faire rapidement pour éviter un afflux de problèmes à la période des inscriptions aux concours.

Le passage de la base en ligne vers Copain se fait maintenant sans ressortir du site

Automatisation du module formation : inscriptions, paiements.

Privilégier le virement instantané ou paiement par CB pour éviter au maximum les paiements par chèque.

Transformation d'un open en adhérent sans perte de l'historique.

Zone de recherche facilitée avec seulement quelques caractères.

Option Menu Mon compte : données personnelles, statut adhésion, abonnement France Photo, messages envoyés par la base en ligne, souscription Florilège : l'adhérent gère lui-même son compte.

Si adhésion d'un couple : deux adresses mails différentes.

Logos : Rappel du CA FPF

Les moyens de communication sur lesquels n'apparaissent pas les logos **CLUB + UR + FPF** ne seront plus diffusés sur le site national et les réseaux sociaux de la FPF et de l'UR.

Le logo FPF se trouve sur le site national.

Je tiens à votre disposition celui de l'UR. Si vous ne l'avez pas encore, n'hésitez pas à m'en faire la demande.

Règlement Intérieur de l'UR (joint au compte-rendu)

Il faudrait l'entériner lors de la réunion d'attribution des postes.

Cahier des charges Club Organisateur d'un Concours

Revoir celui des compétitions papier (il est joint à ce compte-rendu), faire celui de l'audiovisuel et de l'auteur.

Règlements de nos concours régionaux

En attente car le guide des Compétitions Nationales n'est pas encore en ligne.

Trésorerie

Transmission de toute la comptabilité de l'UR sur une clé USB de Christine à Pascal le jour de l'AG à Montreuil.

Formation

Brigitte va faire la demande d'une visio avec Didier Coupeau Responsable National Formation et les Responsables Formation Régionaux.

Site-Réseaux sociaux

Idem Brigitte va faire la demande de documents et d'une visio avec Marcel Boi Responsable National Communication.

5^{ème} point : Tour de table

Michel : L'Intelligence Artificielle

On sait que ce domaine va être réglementé, que les institutions politiques vont y travailler.

Je souhaiterais savoir si la Fédération s'implique, si elle est sollicitée.

La FPF dépend d'un bureau au Ministère de la Culture.

Il ne faudrait que la FPF loupe le coche dans les discussions avec les organismes nationaux.

Réponse de Gérard :

Il y a déjà eu des choses de faites à la Fédération Internationale, la FPF fait partie de la FIAP Fédération Internationale d'Art Photographique.

Des alinéas ont été ajoutés dans les règlements internationaux.

La FPF va mettre quelque chose en place dans le sens de s'opposer à toutes images générées par l'IA.

Le problème qui va se poser est le suivant : comment vont s'opérer les contrôles.

Il y a deux points de vue à voir dans cette affaire :

1- Le côté législatif.

Gérard a consulté beaucoup d'articles faits par des avocats, pour eux pour l'instant personne ne sait rien. On va même jusqu'à dire que le droit d'auteur de l'image reviendrait au créateur de l'application.

2- Le côté technique

Pour l'instant ce sont les seuls éléments que l'on a, la question a déjà été posée au staff fédéral mais on avance sur des œufs.

Il faut dissocier le côté image et photo pure artistique de ce qui est fédéral.

Il y a certainement pas mal d'images qui vont passer entre les mailles du filet, exemple au concours Sony Awards

Si on pousse un peu plus loin, les dernières versions de Photoshop, utilisent déjà l'IA.

Où va commencer, où va s'arrêter le règlement ? il y a une grande réflexion à faire au plan national et international.

Jean et Gérard organisent des salons internationaux, des clauses sont à ajouter dans les règlements de salons FIAP.

La PSA (Photographic Society of America) ne va pas tarder à donner ses directives également, surtout qu'aux Etats Unis le débat fait rage notamment concernant les droits de propriété car il y a forcément pillage pour avoir accès à l'IA.

Toutes les revues photographiques en parlent, c'est la grosse interrogation pour tout le monde.

Quand on regarde les images proposées dans les concours : où commence et où finit l'IA ?

Les modifications d'images, les trames, les flous ... existent depuis l'arrivée du numérique.

C'est inimaginable de pouvoir dire que l'on ne pourra pas falsifier l'image.

Le RAW ne pourra même plus faire foi car on pourra le modifier dans les boitiers photo.

Conclusion : Pour l'instant, continuons à faire ce que l'on fait en s'en tenant à nos règles fédérales.

Jean-Paul

La fédération devait rendre visibles les diaporamas sur le site concours, ce n'est toujours pas le cas.

Peut-être à cause des droits d'auteurs.

Le contrat entre la Sacem et la FPF a pourtant été revalorisé.

Question à faire remonter.

Jean

Un labo argentique est à rétrocéder pour 0 euro.

Contactez Jean si une personne est intéressée.

La prochaine réunion de CA aura lieu **le jeudi 19 octobre à 18h00** pour valider l'attribution des postes des membres composant le Conseil d'Administration.

Après ces riches échanges, la présidente clôture la réunion à 11h50.

Elle remercie les membres pour leur attention, leur participation active et leur souhaite une agréable journée.

Fait à Legé, le 25 septembre 2023

La Présidente et Secrétaire

Brigitte Rondel

